

**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
28 mai 2024**

Rapporteur : Johan MARTENS

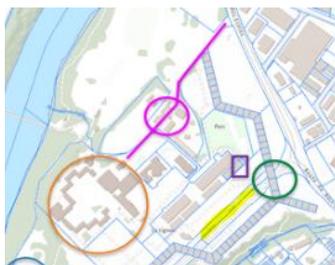
**DA 355 – 24.05 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 316'000.00 TTC DESTINÉ À LA CRÉATION D'UN
AXE ENTRE LA ROUTE DU BOIS-DES-FRÈRES ET LE PARKING DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DU
LIGNON PERMETTANT L'ACCÈS DES POIDS LOURDS ET À LA RÉFECTION DU CHEMIN LE LONG DU
RHÔNE, DIVISION ET ÉCHANGE PARCELLAIRES, SERVITUDES**

Introduit par M. BUSCHBECK, Maire, ce dossier, important pour la sécurité du Lignon, a occupé la Ville de Vernier depuis plus de dix ans. Lors de la précédente législature, les relations entre le propriétaire de la ferme du Lignon (ci-après : la Ferme), M. MEYER, l'Administration communale et le Conseil administratif étaient tendues, avec des procédures judiciaires croisées en cours. La nouvelle législature a permis de reprendre contact avec M. MEYER afin de se mettre d'accord sur quelques principes, tels qu'un chemin d'urgence qui traverse le terrain qu'il exploite. Les services communaux ont décidé de régler en même temps tous les problèmes fonciers existants et de faire des échanges parcellaires pour donner une cohérence au secteur.

Le projet s'est également attaqué à la remise en état du chemin qui est au bord du Rhône, entre la passerelle du Lignon et Les Moulins. Celui-ci n'était pas cadastré alors qu'il fait partie du Plan directeur des chemins pour piétons. La première décision a été de l'inscrire au Cadastre et d'évaluer les coûts de rénovation pour que ce chemin devienne praticable. Le dossier a en outre pris du retard à cause de la crise du COVID.

Mme PITACCOLO, Juriste, explique les projets :

Ouverture d'un axe entre la route du Bois-des-Frères et le parking des enseignants de l'école du Lignon, permettant le passage de gros véhicules, par l'adaptation d'une servitude existante et la constitution d'une nouvelle servitude, nécessaire car le passage sous le parking du centre commercial du Lignon empêche l'accès des véhicules dont le gabarit excède une hauteur de 3.5 mètres jusqu'au secteur de l'école du Lignon et la salle des fêtes du Lignon. Certains véhicules du SIS ne peuvent pas emprunter ce passage (la réglementation cantonale stipule que la hauteur des structures doit être de 4.5 mètres).



Plan de situation :

Rond vert : entrée principale seul accès de la cité du Lignon, situé au niveau des numéros 60-61

Rectangle violet : passage sous parking centre commercial

Tracé jaune : rampe d'accès dont le tonnage des véhicules est limité

Tracé rose : chemin de prédilection, situé sur le domaine de M. MEYER, et passage de secours en cas d'obstruction de l'entrée principale

Rond orange : groupe scolaire et salle des fêtes

M. MEYER a entrepris des travaux dans sa cour et un passage de véhicules lourds peut entraîner des dommages. La solution proposée est de continuer le tracé dans le prolongement de la servitude existante jusqu'à la Maison d'Ivernois pour arriver au niveau du parking des enseignants. Le chemin entre la route du Bois-des-Frères et la Ferme permet de supporter le passage occasionnel des véhicules du SIS ou d'autres camions moyennant une reprise partielle de la couche de roulement. Le gabarit chemin d'accès actuel à la Maison d'Ivernois doit également être repris partiellement. Un nouveau tronçon et une courbe permettant aux véhicules de manœuvrer devront être construits pour un débouché à l'extrémité du parking des enseignants.

L'accès SIS devra être réalisé en dur et une demande d'autorisation de construire devra être demandée. En cas de vote positif du Conseil municipal, les travaux seront réalisés durant l'hiver 2024-2025.

Le SIS a validé le schéma de principe et il modifiera son plan d'intervention en conséquence une fois la réalisation de ce chemin terminée. En attendant sa création, le passage par la cour de la Ferme reste autorisé. Les cyclistes et piétons continueront de passer par la cour de la Ferme.

Le budget prévu est de CHF 204'770.00 HT.

Il est aussi proposé de mettre à jour la servitude existante de passage à pied et véhicule, devenue obsolète, qui permet d'accéder de la route du Bois-des-Frères à la Maison d'Ivernois afin de refléter le tracé actuel.

Autre projet :

Le cheminement le long du Rhône, entre le chemin du Lignon et la passerelle du Lignon, est inscrit dans le Plan directeur des chemins de randonnées pédestres adopté par le Conseil d'État en 2018. Il traverse la parcelle de M. MEYER, qui est en zone agricole sur sa partie haute, et en zone bois et forêts sur sa partie basse. Il est proposé de constituer une servitude de passage public à pied en faveur de la Commune afin de pérenniser ce chemin et de le remettre en état grâce à l'apport de copeaux. Cette remise en état est nécessaire pour des questions de confort et de sécurité. Certains endroits dangereux seront remblayés et des troncs seront posés pour solidifier le talus. Les travaux seront en partie réalisés par le Service des espaces verts de la Commune et par la Protection civile. Toutefois, un budget de CHF 28'000.00 a été prévu au cas où la Protection civile ne pourrait pas intervenir dans un délai raisonnable.

Le budget prévu pour cette réfection est estimé à CHF 61'000.00 HT.

Pour terminer :

Échanges parcellaires et accord sur un usage à bien plaire de surfaces,

Le découpage des parcelles 830, propriété de la Comme de Vernier et faisant partie du domaine privé communal, et 2338, propriété de M. MEYER, est incohérent. Une proposition d'harmonisation a été envisagée grâce à une correction d'alignement consistant en un échange de 821 m² contre 821 m² à titre gratuit. Des discussions ont également porté sur l'usage à bien plaire pour pérenniser les surfaces utilisées pour les activités annexes du Jardin Robinson et pour les activités agricoles de M. MEYER

Le montant total de ce projet est de CHF 316'000.00 TTC. (Le PPI prévoyait une dépense totale de CHF 255'000.00, mais celle-ci ne comprenait pas la réfection du chemin le long du Rhône décrite plus haut.)

Pour M. MAUTONE, Chef du bureau des opérations au Service d'incendie et de secours (SIS), l'accès au Lignon par la Ferme avait déjà été demandé en 2004 par ses prédécesseurs et cet aménagement amène une plus-value importante en termes de sécurité pour les habitants du Lignon.

Un commissaire (SOC) souhaite savoir si ce nouvel accès va permettre aux pompiers d'accéder aux tours du Lignon lorsque l'entrée principale de la cité est bouchée. De plus, il aimerait savoir si cet accès pourra être emprunté par les piétons et les cyclistes qui se rendent à la salle des fêtes du Lignon.

M. MAUTONE signale que le SIS a réalisé un plan d'intervention particulier pour Le Lignon. Ainsi, si l'entrée principale de la cité du Lignon est obstruée, l'accès par la Ferme permettra d'accéder aux tours, soit en passant par le passage sous-voies limité à 3.5 mètres, pour autant que le véhicule le permette, soit en contournant le centre commercial grâce à un axe renforcé. Néanmoins, le SIS n'a pas poussé la réflexion pour savoir si l'accès aux tours par le bout de l'école était envisageable.

Mme PITACCOLO indique que les piétons et les cyclistes ne pourront pas emprunter ce chemin, car il sera réservé au SIS et camions, et fermé par un portail. Un accord a été trouvé avec M. MEYER pour que son portail à lui soit ouvert du lundi au samedi de 07h00 à 19h00. Les piétons et les cyclistes devront faire le détour pour accéder à la salle des fêtes après 19h00.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) aimerait comprendre les bénéfices retirés de l'échange parcellaire effectué avec M. MEYER. Que compte faire la Commune avec ces 821 m² échangés et que contient actuellement la partie cédée à M. MEYER ?

M. MORO, Chef du service de l'aménagement, répond que la Commune avait besoin de la partie échangée pour que le chemin aménagé soit entièrement sur le parcellaire communal. De plus, la partie cédée à M. MEYER est à proximité de la Ferme, ce qui est aussi cohérent. Ainsi, chacun y trouve son compte.

Au vote, la DA 355 – 24.05, Crédit d'investissement de CHF 316'000.00 TTC destiné à la création d'un axe entre la route du Bois-des-Frères et le parking des enseignants de l'école du Lignon permettant l'accès des poids lourds et à la réfection du chemin le long du Rhône, division et échange parcellaires, servitudes, est acceptée par 11 OUI (3 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.